



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-FORTUNE**

AVIS PUBLIC

Aux citoyens du Village de Pointe-Fortune

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION

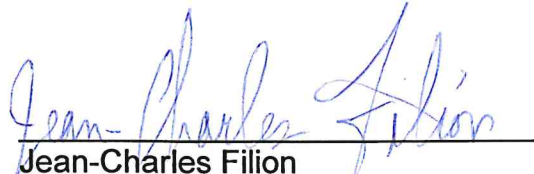
Avis public est par les présentes donné par le soussigné directeur général du Village de Pointe-Fortune.

QUE le rôle de perception, suite à l'imposition des taxes pour l'année 2023, est maintenant terminé et déposé au bureau municipal.

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

QUE toute personne intéressée peut en prendre connaissance en se présentant au bureau municipal situé au 694 rue Tisseur, Pointe-Fortune, durant les heures normales de bureau soit du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

DONNÉ à Pointe-Fortune, ce 2^{ième} jour de février 2023.



Jean-Charles Filion
Directeur général